



Combien de personnes l'Hospice général aide-t-il ?

Fin décembre 2009, l'Action sociale comptait 17'472 bénéficiaires et l'Aide aux requérants d'asile 4'306, soit 22'048 personnes. S'y ajoutent les personnes aidées à la Maison de l'Ancre, établissement de réinsertion de personnes dépendantes de l'alcool, et à Infor jeunes, ainsi que les nombreux seniors qui fréquentent le Centre d'animation des retraités et les Maisons de vacances.

L'Hospice général ressent-il les effets la crise ?

Dès le mois de janvier 2009, l'aide financière a augmenté, et sur l'ensemble de l'année, le nombre de bénéficiaires de l'action sociale a connu une hausse de 11%. C'est une inversion de la tendance vécue entre juin 2007 et décembre 2008 qui est essentiellement due à l'assèchement du marché de l'emploi.

D'après les prévisions économiques, nous devons nous attendre à une hausse plus importante en 2010 et 2011 avec l'enregistrement des premiers effets directs de la crise.

L'institution peut-elle anticiper les conséquences de la crise ?

Nous suivons très attentivement la situation grâce aux nombreux indicateurs mis en place. L'Hospice général a commencé en 2009 déjà à prendre des mesures telles que le renforcement des postes dans le secteur de l'Action sociale.

Notre statut d'institution autonome nous permet de réagir rapidement. Nous devons cependant faire preuve de créativité pour pouvoir répondre à une éventuelle hausse importante des demandes, le budget alloué à l'institution étant le même en 2010 qu'en 2009.

Quels sont les avantages du statut d'institution autonome ?

Il permet de nous adapter rapidement à de nouvelles situations (changement législatif, par exemple) et de faire preuve de créativité (travail avec de nouveaux partenaires, mise en place de mesures de réinsertion, etc.) .

De plus, ce statut permet à l'institution de bénéficier de recettes propres grâce à des donations -financières ou mobilières- et aux revenus de son parc immobilier.

Ce statut est également un facteur de motivation des collaborateurs qui ont conscience de travailler dans une institution chargée d'histoire et porteuse de valeurs.

Cette autonomie est bien évidemment contrôlée par l'Etat de Genève qui définit les orientations de l'institution par le biais d'un mandat de prestations.

L'Hospice général emploie-t-il beaucoup de frontaliers ?

Fin novembre 2009, il comptait 945 employés (pour 743 postes à plein temps) ; 9 % (85 collaborateurs français) habitaient en France.

Pourquoi les CASS (centres d'action sociale et de santé) disparaissent-ils ?

Depuis quatre ans, un processus de séparation de la gestion de l'Hospice général et de celle de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) est en cours. L

'abrogation de la Loi sur les Centres d'action sociale et de santé s'inscrit dans la nouvelle loi sur le réseau de soin et le maintien à domicile, loi qui supprime la notion de CASS. Elle est entrée en vigueur le 1er février 2010.

Les CASS changent d'appellation. Du côté de l'Hospice général, ils deviennent des Centres d'action sociale (CAS), du côté de la FSASD des Centres de maintien à domicile (CMD). La signalétique des centres est progressivement adaptée à ces changements.

L'Hospice général est-il un propriétaire immobilier comme les autres ?

Le but du parc immobilier de l'institution (80 immeubles, 1365 logements, 209 commerces et bureaux) est de dégager des revenus qui contribuent à financer les missions de l'institution et par là-même à diminuer la subvention du canton. Ainsi, plus le bénéfice du parc immobilier de l'Hospice général est important, plus la charge du canton – et donc des contribuables – diminue. Le bénéfice réalisé alimente chaque année le budget de l'institution. Il était de près de 20 millions en 2008.

A qui sont destinés les logements de l'Hospice général ?

Ils sont ouverts à toute personne, bénéficiaire ou non de prestations de l'Hospice général et sont attribués par des régies. L'institution pratique des loyers qui sont en conformité avec les prix moyens du marché immobilier du canton.

38% de nos logements appartiennent à la catégorie «populaire» selon leur état locatif fiscal ou sont des HLM.

L'Hospice général est-il actif dans la construction d'immeubles ?

Oui, il a tout récemment construit 20 habitations groupées à Pinchat, mais surtout, un vaste projet comprenant quelque 650 logements est mené en collaboration avec la Fondation Bonna Rapin à la Chapelle-les-Sciez, sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Combien "coûte" l'Hospice général ?

En 2009, le total des dépenses de l'institution se montait à 363 millions, dont 264 subventionnés par l'Etat de Genève.

Qu'est-ce qui va changer à l'Hospice général ces prochaines années ?

Le contexte socio-économique sera déterminant. L'institution doit en permanence s'adapter aux évolutions, qu'il s'agisse du nombre de demandeurs d'aide ou de la nature de leur demande.

Ces dernières années de grands efforts ont été accomplis pour atteindre un équilibre financier et améliorer l'organisation. Ces efforts ont porté leurs fruits et ont permis à l'Hospice général de regagner la confiance de la population.

L'institution s'est engagée en 2009 dans un processus, Vision 2013, qui va la modifier en profondeur, passant d'un Hospice général organisé autour de l'application des lois et des règles à un Hospice général organisé autour d'un accompagnement plus proactif des personnes vulnérables. L'accent est de plus en plus mis sur l'écoute et sur l'adaptation des réponses à leurs besoins.